



Centre Médico-Éducatif Les Mésanges



Livret d'Accueil



C.M.E. « Les Mésanges » - 690, avenue Charles-Albert 73290 La Motte-Servolex
Tél. 04 79 25 42 82 – Fax 04 79 71 66 73 – e-mail :
cme.les.mesanges@apeichambery.com

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'APEI de Chambéry (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1960 (J.O. du 18/11/1960) et à laquelle tous les parents et amis peuvent adhérer.

Un appel à cotisation est lancé chaque année par l'association.

Elle est affiliée à l'UNAPEI et l'URAPEI (Unions des Parents d'Enfants Inadaptés) reconnues d'utilité publique.

Elle accueille environ 510 personnes en situation de handicap mental avec ou sans troubles associés, issues principalement de l'agglomération chambérienne.

Employeur de 420 salariés qualifiés, elle gère une quinzaine d'établissements et services contribuant à l'épanouissement des personnes accueillies à travers le soin, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle et sociale. Ces établissements et services sont répartis en trois pôles, le pôle enfance-adolescence, le pôle hébergement adulte et le pôle travail adapté.

Conseil d'Administration de l'APEI de Chambéry

Adresse : 127, rue du Larzac – 73000 CHAMBÉRY

Tél. : 04 79 72 35 54

e-mail : presidence@apeichambery.com

Composition du Conseil d'Administration au 07/02/2014 :	
<ul style="list-style-type: none"> • MIEUSSET Raymond, Président • GIRARD Jean-François, Vice-Président • • PREIS Gérard, Trésorier • POMMARAT Dominique, Trésorier-Adjoint • • DI PIETRO Chantal, Secrétaire • COMBET Suzanne, Secrétaire-Adjointe 	<ul style="list-style-type: none"> • BUFFAZ Yves • CLERMONT Gilles • CLEYET-MERLE Josiane • FORMETTO Marc • GONNET Pierre • JOSSE Patrick • JOUAN Géraldine • MIRON Johny • QUAY-THEVENON F. • VANDAMME Patrick • VEERSE Fabrice • VENIARD Éric

SIÈGE SOCIAL

Il coordonne les services comptables et administratifs et met en œuvre la politique associative.

Adresse : 127, rue du Larzac – 73000 CHAMBÉRY

Tél. : 04 79 72 35 54

Directeur Général : Dominique CLÉMENT

e-mail : dgdc@apeichambery.com

Pôle ENFANCE-ADOLESCENCE

Centre Médico-Éducatif « Les Mésanges » (CME)

Le CME accueille 50 enfants polyhandicapés ou plurihandicapés sévères.

Adresse : 690, avenue Charles-Albert – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tél. : 04 79 25 42 82

Directeur : Jean-Paul MATHIEU

e-mail : j-paul.mathieu@apeichambery.com

Service d'Éducation Spécialisée de Soins à Domicile (SESSAD) –Polyhandicap.

Le SESSAD prend en charge, sur leurs lieux de vie, 4 enfants.

Adresse : 690, avenue Charles-Albert – 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tél. : 04 79 25 42 82

Directeur : Jean-Paul MATHIEU

e-mail : j-paul.mathieu@apeichambery.com

Institut Médico-Éducatif « Le Bourget » (IME).

Il accueille 81 enfants et adolescents de 5 à 20 ans à l'IME en internat ou semi-internat. L'internat de l'IME reçoit 22 enfants ou adolescents.

Adresse : 35, route de Barby – 73190 CHALLES-LES-EAUX

Tél. : 04 79 72 97 20

Directeur : Guillaume PELLETIER

e-mail : guillaume.pelletier@apeichambery.com

Services d'Éducation Spécialisée de Soins à Domicile (SESSAD).

Le SESSAD DI (Déficients intellectuels) prend en charge, sur leurs lieux de vie 16 enfants :

Adresse : CHS de la Savoie – Bâtiment FERRUS – 90 avenue de Bassens – 73000 BASSENS

Tél. : 04 79 44 92 40

Directeur : Guillaume PELLETIER

e-mail : guillaume.pelletier@apeichambery.com

Le SESSAD SAAGI (Service d'Accompagnement des personnes avec Autisme ou trouble apparenté, de Guidance et d'Intégration) prend en charge, sur leurs lieux de vie 16 enfants :

Adresse : CHS de la Savoie – Bâtiment CERISE – 90 avenue de Bassens – 73000
BASSENS
Tél. : 04 79 70 43 01
Directeur : Guillaume PELLETIER
e-mail : guillaume.pelletier@apeichambery.com
e-mail : sessad@apeichambery.com

Pôle ADULTES

Foyer d'Accueil Médicalisé « Noiray » (FAM)

Il accueille 32 personnes lourdement handicapées, dont 32 places en internat et 5 places en accueil de jour, à partir de 20 ans.

Adresse : 190, chemin du Prieuré – 73190 SAINT-BALDOPH
Tél. : 04 79 36 69 59
Directeur : Jean-Paul MATHIEU
e-mail : famnoiray@apeichambery.com

Maison d'Accueil Spécialisée « Noiray » (MAS)

Il accueille 20 résidents polyhandicapés adultes en hébergement complet nécessitant des soins médicaux constants.

Adresse : 190, chemin du Prieuré – 73190 SAINT-BALDOPH
Tél. : 04 79 36 69 59
Directeur : Jean-Paul MATHIEU
e-mail : masnoiray@apeichambery.com

Foyers d'hébergement

Répartis sur 5 sites de l'agglomération chambérienne, ils accueillent 88 personnes à partir de 20 ans ayant toute la reconnaissance MDPH de travailleurs handicapés.

Adresse service administratif : 127, rue du Larzac – 73000 CHAMBÉRY
Tél. : 04 79 85 88 56
Directeur : Jacques CONVERT
e-mail : jacques.convert@apeichambery.com

Foyer de Vie « Les Parelles » : Service Accueil de jour

SAJ : Agrément pour 27 places, accueil à temps complet ou partiel en alternance avec une admission en ESAT ou pas, selon le projet personnalisé.
FDV : 40 adultes en hébergement complet.

Adresse service administratif : 647, chemin des Parelles – 73190 Challes-les-Eaux
Tél. : 04 79 72 79 09
Directrice : Laurence YQUEL
e-mail: laurence.yquel@apeichambery.com

ESAT DE CHAMBÉRY (Centre d'Aide par le Travail)

Réparti sur 2 sites, il a un agrément de 237 places pour des personnes de 20 ans jusqu'à l'âge de la retraite, reconnues travailleurs handicapés et orientées par la MDPH.

Adresse : 143, rue du Larzac – 73000 CHAMBÉRY – Tél. : 04 79 72 31 47

Directeurs : Véronique PAREIN et Laurent CRETEUR

e-mail: veronique.parein@apeichambery.com

e-mail : laurent.creteur@apeichambery.com

Atelier Protégé « Imprimerie de Savoie »

Avec une activité centrée sur l'imprimerie, il emploie 7 ouvriers porteurs de handicap orientés par la MDPH.

Adresse : 127, rue du Larzac – 73000 CHAMBÉRY

Tél. : 04 79 71 96 63

Directrice : Véronique PAREIN

e-mail: veronique.parein@apeichambery.com

PRÉSENTATION du CME « LES MÉSANGES »

Bienvenue au Centre Médico-Éducatif « LES MÉSANGES ».

Afin de faciliter l'admission de votre enfant, nous avons rédigé ce livret d'accueil. À ce document, sont annexés la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie à l'APEI de Chambéry et le Règlement de Fonctionnement du CME « LES MÉSANGES ».

L'Établissement a ouvert ses portes en 1974.

Plus qu'un simple cadre de vie fonctionnel et agréable, il est avant tout un établissement médico-social délivrant des prestations éducatives, rééducatives et thérapeutiques.

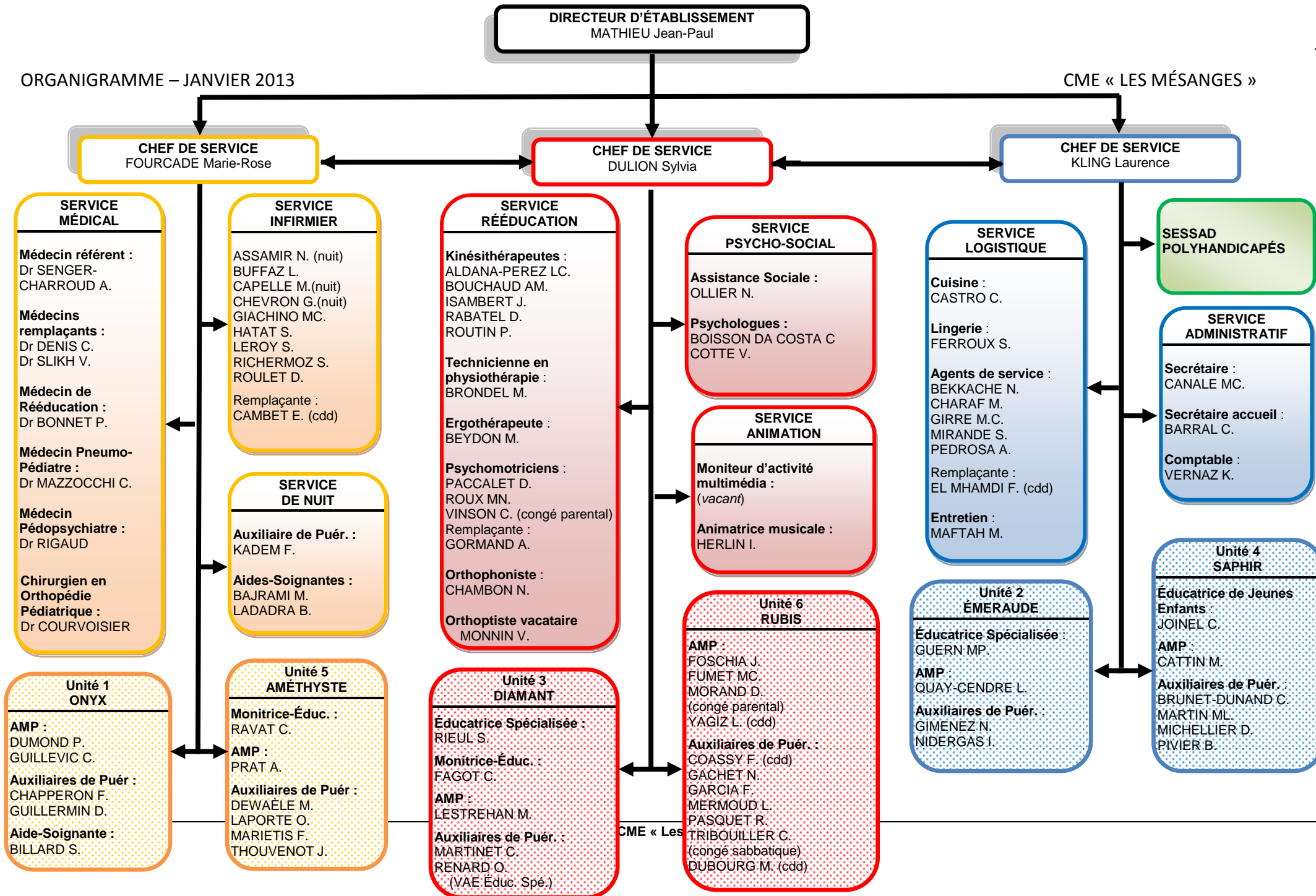
L'agrément permet d'accueillir et de prendre en charge les enfants polyhandicapés ou plurihandicapés sévères, pour lesquels une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) – Section « Jeunes » de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), a été délivrée.

Les unités de vie peuvent accueillir jusqu'à 10 enfants. La capacité autorisée du CME « LES MÉSANGES » est actuellement de 50 places au total, soit en internat (26 places), semi-internat (19 places) ou accueil temporaire (5 places), de la naissance à 20 ans.

**Notre principal objectif est de stimuler l'enfant,
de lui permettre de se développer,
au mieux de ses potentialités,
en lui proposant,
avec les possibilités humaines
et matérielles qui sont allouées par la Tutelle,
une prise en charge globale et personnalisée,
finalisée dans un projet conjointement élaborée avec la famille.**

ORGANIGRAMME – JANVIER 2013

CME « LES MÉSANGES »



IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE

Le CME « LES MÉSANGES » est situé sur la commune de La Motte-Servolex, en Savoie, à 5 kilomètres de CHAMBÉRY.

Inauguré le 7 mai 2010 ; le nouveau bâtiment s'étend sur 3500 m², construit dans une approche architecturale respectueuse de l'environnement. Il est une perle écologique dans l'écrin du massif de l'Épine : utilisant les énergies renouvelables avec une chaudière à bois, alternée avec le gaz naturel, il dispose de panneaux solaires insérés dans les 1912 m² de toiture végétalisée.

Le CME « LES MÉSANGES » est entouré d'un parc permettant des activités extérieures. Chaque unité d'enfants a une sortie directe en rez-de-jardin.

Par ailleurs, les alentours permettent des possibilités de sorties dans un cadre champêtre ou des promenades dans le centre du bourg de La Motte-Servolex et le parc du Château Reinach, à proximité du lac du Bourget (6 kilomètres), les plages facilitent des balades dans l'environnement nautique. À proximité du massif des Bauges et des stations de ski, des sorties luges et tandems-ski sont organisées en journée ou demi-journée.

En interne, parmi les locaux que possède l'Établissement, hormis les salles de vie, les chambres, les lieux d'éducation, de rééducation, salle de stimulation, le CME « LES MÉSANGES » dispose d'un bassin de balnéothérapie qui permet des activités pour les enfants accueillis.

FINANCEMENT

L'Établissement, sous tutelle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes, est financé par une dotation globale fixée par arrêté préfectoral et supportée par les différents régimes d'assurance maladie (CPAM Caisse pivot), sous réserve de la notification CDA.

ASSURANCES

L'APEI de CHAMBÉRY souscrit pour le compte du CME « LES MÉSANGES » les assurances nécessaires tant au niveau responsabilité civile qu'au niveau dommages aux biens. Ces assurances couvrent l'ensemble des activités du CME « LES MÉSANGES » : transport des enfants lorsqu'il est effectué par le Centre, activités quotidiennes, responsabilité civile des enfants et des personnes accueillis, du personnel, des stagiaires, des bénévoles....

Chaque famille doit souscrire une assurance Responsabilité Civile pour son propre enfant inscrit dans l'établissement (attestation annuelle à fournir obligatoirement).

CONVENTIONS

- ❑ **CENTRE HOSPITALIER DE CHAMBÉRY (73)**
Liaison avec les équipes médicales hospitalières :
 - Service d'Urgence,
 - Service de Réanimation,
 - Service de Pédiatrie.
- ❑ **CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE BASSENS (73)**
 - Service de Pédopsychiatrie (Dénoncée par le CHS le 21/09/2011).
- ❑ **CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DU VINATIER (69)**
 - Service d'Odontologie.

PARTENARIATS

- ❑ **CAMSP DE CHAMBÉRY, D'ANNECY, D'ALBERTVILLE ET DE L'ISÈRE**
 - Actions de formations et tuilage des prises en charge des enfants.
 - Mise à disposition de la balnéothérapie du CME.
- ❑ **JUDO-CLUB DE LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
 - Circuit du Cœur : Depuis 1990, cette association organise, chaque année, une manifestation permettant un financement privé pour l'achat de matériels éducatifs ou rééducatifs.
- ❑ **LYCÉE AGRICOLE REINACH DE LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
 - Projets d'intérêt collectif : Initiative annuelle lycéenne visant à aider le CME « LES MÉSANGES ».
- ❑ **COLLÈGE DE BOIGNE, LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
- ❑ **COLLÈGE GEORGE SAND, LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
 - Sensibilisation au handicap des élèves des classes de 6^{ème} par des professionnels et des parents du CME « LES MÉSANGES ».
- ❑ **FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DE CHAMBÉRY**
 - Accompagnement et relais pour des enfants.
- ❑ **CLIS – TED DE LA RAVOIRE (73)**
 - Accueil d'enfants du CME.
- ❑ **CENTRE DE JOUR POUR ENFANTS D.W. WINNICOTT DE CHAMBÉRY (73)**
 - Accueil d'enfants du CME.
- ❑ **HALTE-GARDERIE MILIPOM' DE LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
 - Accueil d'enfants du CME.

- ❑ **CENTRE DE LOISIRS DES ENFANTS DE LA MOTTE-SERVOLEX (73) : CLEM**
 - Accueil d'enfants du CME.
- ❑ **ASSOCIATION « KOUD'POUSS » DE LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
 - Partenariat sur des actions ponctuelles.
- ❑ **ASSOCIATION « LES JARDINS FAMILIAUX » DE LA MOTTE-SERVOLEX (73)**
 - Activité « découvertes », goûters et promenades en calèche.
- ❑ **HORIZON 99 DE CHAMBÉRY (73)**
 - Récupération de matériels usagés (fauteuils, corsets, chaussures, appareillages...) pour envoi au Maroc.

RÉSEAUX

- ❑ **RÉSEAU RÉGIONAL DE RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION PÉDIATRIQUE EN RHÔNE-ALPES (R4P)**
 - Circulation de l'information.
 - Actions de formations.
- ❑ **SERVICES SOCIAUX (73 – 74 – 01 – 38)**
 - Territoires de Développement Social (P.M.I., Centres Polyvalents d'Action Sociale, Pôle Enfance, Jeunesse et Familles...).
 - Service de la Sauvegarde de l'Enfance.
 - U.D.A.F. et ses services tutélaires.

RESPONSABLES HIÉRARCHIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

- **Jean-Paul MATHIEU**
Directeur du Centre Médico-Éducatif « LES MÉSANGES »
et du SESSAD Polyhandicap
- **Marie-Rose FOURCADE**
Chef de Service des unités ONYX et AMÉTHYSTE
Chef de Service des services médical, infirmier et personnels de nuit.
- **Laurence KLING**
Chef de Service des unités ÉMERAUDE et SAPHIR
Chef de Service des services accompagnement familial et prestations transversales, logistiques, administratif
et du SESSAD Polyhandicap
- **Sylvia DULION**
Chef de Service des unités DIAMANT et RUBIS
Chef de Service des services rééducation, psycho-social et animation.

À tour de rôle, 3 cadres assurent une astreinte de direction (24h/24 sur l'année).

RYTHMES DE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE

Les journées se déroulent suivant un rythme afin de permettre à chaque enfant de trouver des repères fixes et sécurisants.

Des temps d'activités sont proposés en fonction du projet personnalisé de l'enfant.

8 H 30 - 8 H 55	• Arrivée des enfants semi-internes sur leur lieu de vie
9 H 00 - 9 H 45	• Accueil individualisé et prises en charge spécifiques
9 H 45 - 10 H 00	• Collation
10 H 00 - 11 H 15	• Temps d'activités de rééducation ou de vie quotidienne
11 H 15 - 13 H 00	• Repas - change
13 H 00 - 14 H 30	• Sieste ou temps de calme
14 H 30 - 15 H 30	• Lever - change - toilette - habillage - appareillage
15 H 00 - 16 H 00	• Goûter
16 H 00 - 16 H 30	• Temps d'activités ou de rééducation
16 H 30 - 16 H 55	• Départ des enfants semi-internes

Pour les internes :

17 H 00 - 17 H 45	• Activités de détente et de jeux libres ou rééducation
17 H 45 - 18 H 30	• Toilettes, bains et mises en pyjama
18 H 30 - 20 H 00	• Repas
20 H 00 - 21 H 00	• Change - toilette et accompagnement au coucher
21 H 00	• Nuit
6 H 30 - 8 H 30	• Premiers réveils – lever échelonné – petit déjeuner
8 H 30 - 9 H 30	• Toilette - habillage – appareillage et installations spécifiques

PLANNING DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'accompagnement proposé par le CME « Les Mésanges » se réalise dans le cadre d'un accueil en internat, en semi-internat ou en accueil temporaire (en fonction des notifications CDA).

L'Établissement est ouvert toute l'année, soit 365 jours. Des périodes de basse activité sont fixées annuellement par le Directeur de l'établissement (planning remis aux familles) correspondant habituellement à :

- 1 semaine lors des petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps),
- 4 semaines lors des grandes vacances d'été (août).

Les enfants semi-internes sont en famille pendant les périodes de basse activité. Les retours en famille des enfants internes sont également souhaités sur ces mêmes périodes.

Les rythmes de vie sont différents au cours des week-ends et des vacances, le repos et les loisirs étant privilégiés.

Un planning prévisionnel de présence trimestrielle pour chaque enfant nous permet d'assurer une prise en charge cohérente, ainsi que l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions.

Les plannings d'accueil de l'enfant, arrêtés par la Direction du CME, doivent être respectés. En fonction des places disponibles (nombre de place restreint en week-end et période de basse activité) des changements sont possibles. Pour des raisons logistiques (repas et effectif salariés) les éventuels changements doivent impérativement respectés un délai de 10 jours.

LES 6 UNITÉS DE VIE

L'accueil a lieu sur chaque unité de vie :

Unités	Fonctionnement	Téléphone direct (*)
1 – ONYX	Jour et nuit	04 79 25 22 59
2 – ÉMERAUDE	Jour	04 79 25 16 07
3 – DIAMANT	Jour	04 79 25 22 42
4 – SAPHIR	Jour et nuit	04 79 25 15 14
5 – AMÉTHYSTE	Jour et nuit	04 79 25 19 27
6 – RUBIS	Jour et nuit	04 79 25 22 68

(*) *Privilégier si possible l'appel téléphonique sur les unités de 13h00 à 15h00 et après 19h30.*

LIGNES TÉLÉPHONIQUES AUTRES

- Standard : 04 79 25 42 82
*(Répondeur la semaine : de 12h00 à 13h00 et de 17h30 à 9h00)
(Répondeur le week-end : du vendredi 17h30 au lundi 9h00)*
- Infirmierie : 04 79 25 15 67
(N° d'appel 24h/24) Uniquement pour les soins.

HÉBERGEMENT

L'Établissement est sur deux niveaux, l'hébergement en 6 unités est réparti sur deux rez-de-jardin. Ainsi, l'ensemble des enfants, bénéficie de locaux se trouvant de plain-pied.

Les unités fonctionnant la nuit font l'objet de rondes par les personnels de service : infirmière et auxiliaire de puériculture.

P R E S T A T I O N S H Ô T E L I È R E S

RESTAURATION

Les repas sont fabriqués par la Société 5 SENS RESTAURATION, dont la cuisine centrale est implantée dans les locaux de l'APEI de Chambéry, qui assure la livraison en liaison froide jusque dans l'Établissement. Le personnel du CME effectue la remise en température et le service.

Les repas ont des caractéristiques qui s'adaptent à la population accueillie :

- ordinaires : morceaux,
- particuliers : régimes, hachés, mixés, lissés (semi-liquides).

***NB** : L'alimentation par voie entérale est fournie par des laboratoires spécialisés sur prescription médicale et surveillance par le Service infirmier.*

Lors des repas, le personnel présent utilise du matériel pouvant être adapté (couverts, assiettes, chaises, installations spécifiques).

LINGERIE

La lingerie du CME « Les Mésanges » traite les habits des enfants internes hébergés. Le linge doit, impérativement, être marqué de façon permanente, que votre enfant soit interne ou semi-interne (cf. Règlement de Fonctionnement).

Par ailleurs, l'Établissement fournit et gère le linge de toilette, les draps pour tous les enfants. Les linges plats (draps... serviettes...) sont nettoyés par la Blanchisserie de l'ESAT de l'APEI de Chambéry.

TRANSPORTS

Le transport des enfants est assuré par contrat de délégation de service au GIHP-Service Adapté, qui utilise des taxis ou ses propres véhicules.

Éventuellement, les transports assurés par la famille peuvent faire l'objet d'un remboursement par l'Établissement (barème Sécurité Sociale), à condition de ne pas être sur ou proche d'un circuit de ramassage existant.

Les modalités de transports font l'objet d'une décision lors de l'admission de l'enfant, en fonction des possibilités de l'Établissement et des circuits déjà existants. Elles sont confirmées par écrit.

D'une manière générale, les transports exigent la plus grande rigueur de la part de tous en matière d'horaires. Afin de ne pas pénaliser l'enfant dans la prise en charge, les horaires sont fixes et obligatoires.

P R O C E S S U S D ' A D M I S S I O N E T D E S O R T I E

ACCUEIL

Une première rencontre au CME « Les Mésanges » avec l'encadrement (Directeur et/ou Chef de Service) permet :

- de connaître vos souhaits et les besoins de l'enfant,
- de présenter l'Établissement, le cadre associatif, les services offerts, les professionnels composant l'équipe pluridisciplinaire.

ADMISSION

L'admission est prononcée par le Directeur du CME « Les Mésanges ». Un courrier est adressé à la famille et l'information est transmise à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Cet accord fait suite aux avis des commissions d'admission associative et d'établissement ainsi que de la notification émise par la CDA (Commissions des Droits et de l'Autonomie) – Section « JEUNES ».

Un contact est pris pour vous signifier :

- La consultation avec le Médecin du CME « LES MÉSANGES ».
- L'entrevue avec la Psychologue.
- La rencontre avec l'équipe professionnelle de l'unité de vie.
- La rencontre avec l'encadrement (Directeur et/ou Chef de Service), pour une information approfondie sur l'Établissement. Lors de cette réunion :
 - Il vous sera demandé :
 - les documents suivants à remplir et à signer : autorisation pour toute intervention soignante en urgence ; autorisation de transfert d'éléments du dossier médical de l'enfant ; autorisation de filmer et de photographier l'enfant ; autorisation de visite et de sortie par un tiers ; planning des présences prévisionnelles sur le trimestre à venir, formulaire des coordonnées de la famille,
 - la liste des documents à fournir : photocopie de l'attestation d'ayant droit de l'organisme payeur ; attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant ; le cas échéant : tout document officiel attestant de l'autorité parentale.

- Il sera défini :
- la date d'entrée effective de votre enfant et son rythme d'entrée (décision commune, famille / CME « LES MÉSANGES », l'entrée de votre enfant pouvant être progressive),
 - une période d'observation permettant de convenir, en association avec vous, d'un projet personnalisé pour votre enfant dans les 6 mois suivant son entrée,
 - les types et modalités de communication mis en place entre vous et le CME « LES MÉSANGES » (écrits, appels téléphoniques, rencontres),
 - les modalités de transports de votre enfant (domicile ou lieu de ramassage / CME « LES MÉSANGES »).

ARRIVÉE EFFECTIVE

À l'arrivée de votre enfant, il vous sera remis :

- la formalisation du planning des jours de présence de l'enfant,
- le planning des périodes de hautes et de basses activités,
- le type, les modalités de transports retenus, les horaires de passage et coordonnées du ou des taxis que, comme le transporteur, vous vous engagez à respecter.
- le formulaire pour les changements au rythme habituel de l'enfant.

Par ailleurs :

- Un contrat de séjour vous sera soumis et devra être signé dans le mois qui suit l'admission. En cas de non signature, il sera établi un document individuel et unilatéral de prise en charge.

CHANGEMENT D'UNITÉ

Un changement d'unité pourra être proposé à l'enfant dans un souci d'une prise en charge cohérente et la plus conforme possible à son projet.

Un courrier précisera alors les modalités.

LA SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT

La réorientation concerne les enfants, dont le projet nécessite la prise en charge par un autre établissement, plus adapté.

Dans ce cas, une rencontre avec la famille et le Médecin sera proposée. La Direction avec l'Assistante Sociale établira, de concert avec la famille, la démarche de réorientation auprès de la MDPH.

À la demande de la famille, l'enfant peut également faire l'objet d'une sortie de l'Établissement.

L'agrément de l'Établissement fixe une limite d'accueil jusqu'au 20^{ème} anniversaire de l'enfant. Le CME proposera des orientations vers d'autres établissements.

MOTIFS POUVANT ENTRAÎNER UNE SUSPENSION DE LA PRISE EN CHARGE

- Aggravation de l'état de santé de votre enfant, incompatible avec une poursuite de prise en charge au CME « LES MÉSANGES ».
- Incident grave compromettant la sécurité des enfants ou des personnels.
- Non respect répété des règles et obligations prévues au Règlement de Fonctionnement.

P E R S O N N A L I S A T I O N D E L A P R I S E E N C H A R G E
--

La prise en charge est organisée autour d'un projet personnalisé pour l'enfant, auquel vous êtes associés. Celui-ci fait l'objet d'une actualisation annuelle. Les prestations devront rester compatibles avec les possibilités humaines et matérielles de l'établissement tout en répondant au mieux aux besoins de l'enfant et à vos souhaits.

SUIVI MÉDICAL

L'équipe médicale est composée de :

- **Docteur Annick SENGER-CHARROUD, Médecin**
Médecin généraliste, diplômé de thérapeutique homéopathique.
Temps de présence : 0,50 ETP.
Soit 17,50 heures par semaine (les matins des lundi, mardi, mercredi, vendredi et les débuts d'après-midi des lundi et vendredi).
- **Docteur Christophe DENIS et Véronique SLIKH**
Médecins généralistes ayant leur cabinet à La Motte-Servolex, remplaçants du Docteur SENGER-CHARROUD lors de ses congés.
- **Médecin de rééducation et réadaptation fonctionnelle**
Poste vacant (à date du 1er octobre 2011), suite à la démission du Docteur Claire MUGNIER en date du 22 juin 2011.
- **Médecin Pédiopsychiatre**
Poste vacant à date du 1er octobre 2011, suite à la dénonciation de la convention de partenariat du CHS de Bassens en date du 21 septembre 2011.
- **Docteur Corinne MAZZOCCHI**
Médecin pédiatre, titulaire du DU de pneumologie pédiatrique, pour 6 heures par mois (présente le mardi matin par quinzaine).

L'équipe médicale assure la prévention, le traitement des maladies et le suivi des troubles divers dont peut souffrir votre enfant.

Lors de situation d'urgence médicale, une procédure est appliquée par l'infirmière, en lien avec les Services d'urgence pédiatrique de l'Hôpital de Chambéry.

Les données médicales, concernant l'enfant, sont protégées par le secret médical et sont transmises au seul médecin urgentiste.

SUIVI INFIRMIER

Les soins infirmiers s'exercent 24h/24, en continu, jour et nuit, et portent sur :

- l'application des prescriptions médicales,
- la préparation, la distribution des médicaments et/ou la supervision de cette distribution et l'aide à la prise,
- les soins spécialisés (alimentation entérale, aérosol, injection...),
- la prise en charge de la douleur et de l'état de santé de votre enfant,
- les actes d'urgence.

SUIVI DE LA VIE QUOTIDIENNE

Il est assuré par des Auxiliaires de Puériculture, des Aides Médico-Psychologiques, des Monitrices-Éducatrices et des Aides-Soignantes qui prennent en charge tous les actes de la vie quotidienne contribuant :

- à l'hygiène, l'alimentation et l'hydratation, le repas, le confort et le bien-être,
- au développement de la vie sociale et de l'éveil,
- aux stimulations de l'autonomie de vie quotidienne,
- à la découverte de l'environnement de votre enfant.

SUIVI RÉÉDUCATIF

Il est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

- Kinésithérapeutes.
- Ergothérapeute.
- Psychomotriciennes.
- Orthophonistes.
- L'Établissement reçoit des professionnels extérieurs en liens pluridisciplinaires pour des prestations (appareilleurs, orthoptiste...).

Ce suivi contribue à l'amélioration et au maintien de l'état physique, orthopédique de l'enfant, si nécessaire. Il permet également de développer au mieux ses compétences sensorielles et psychomotrices.

Il participe au développement de ses capacités de communication verbale et non verbale, ainsi qu'aux stimulations bucco-faciales et aux aides à la déglutition.

SUIVI ÉDUCATIF

Il est mis en place par des Éducatrices Spécialisées, Éducatrices de Jeunes Enfants et les autres professionnels de vie quotidienne. Prenant en compte le rythme de l'enfant, elles mettent en oeuvre son projet éducatif visant :

- la construction de sa personnalité,
- les autonomies de vie quotidienne,
- la communication,

- la socialisation,
- l'éducation cognitive.

SUIVI PSYCHOLOGIQUE

Le suivi psychologique des enfants est assuré par deux Psychologues.

Un soutien psychologique des familles est proposé, sous forme de rendez-vous individuel.

SUIVI SOCIAL

Une Assistante Sociale peut vous aider aux démarches administratives diverses : demandes d'allocations, dossiers d'orientation, recherches de centres de vacances, recherches d'aides financières pour le financement d'appareillages, d'aménagements divers...

Elle fait le lien entre l'Établissement et les services CAF, Sécurité Sociale, MDPH...

MODALITÉS D'INFORMATION ET COORDINATION DES ENTITÉS IMPLIQUÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PERSONNALISÉ

En accord avec les parents de l'enfant ou autres détenteurs de l'autorité parentale, le projet de l'enfant sera porté à la connaissance de nos partenaires externes (exemple : crèches, haltes-garderies, CLIS...).

Le but est de servir au mieux les intérêts de l'enfant, lorsque la prise en charge de ce dernier implique des tiers externes ceux-ci sont partie prenante du projet de l'enfant.

Pour que cette collaboration prenne corps, nous aurons recours aux modalités d'information et de coordination suivantes :

- échange de courriers et de comptes-rendus concernant l'enfant,
- rencontres interinstitutionnelles autour du projet de l'enfant.

R E L A T I O N S A V E C L E S F A M I L L E S

INFORMATION

La concertation, entre les professionnels et vous-mêmes, permet de mettre en place un véritable travail de partenariat. Les modes de communication s'effectuent notamment sur la base de :

- contacts téléphoniques, courriers, rencontres sur rendez-vous,
- cahier de liaison de votre enfant,
- réunion annuelle autour du projet individualisé,
- consultations médicales et paramédicales,
- bulletins d'informations.

DOSSIER DE L'ENFANT

- Accès au dossier médical.
 - Vous pouvez faire une demande écrite auprès du Médecin de l'Établissement pour avoir accès au dossier médical de votre enfant. Les modalités pratiques de communication et d'accès à ce dossier sont précisées dans le Règlement de Fonctionnement.
- Accès au dossier du bénéficiaire.
 - Le dossier de votre enfant est constitué du projet personnalisé et des comptes-rendus des différentes prises en charges.
 - Les différents professionnels du CME « LES MÉSANGES » se tiennent, pour la partie qui les concerne, à votre disposition, sur la base de rendez-vous, pour toute demande d'explications concernant des thèmes ou termes techniques

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Cette participation peut se manifester par :

- votre apport au Conseil de la Vie Sociale, par ce biais, vous pourrez :
 - donner votre avis sur le fonctionnement et l'organisation de celui-ci,
 - faire des propositions relatives à son organisation ou à son aménagement,
 - suggérer des thèmes de réflexion.
- votre présence à des invitations festives,
- votre concours à des enquêtes de satisfaction,
- votre participation à des réunions.

Vous pouvez également participer à une sensibilisation au handicap, réalisée par les professionnels du CME, auprès d'élèves de classes de 6^{ème} dans les collèges de La Motte-Servolex.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

- Un espace familial au sein du CME :
 - 1 chambre aménagée, avec sanitaires, pour accueillir les parents.
- Des groupes de paroles entre parents, assurés par une psychologue.
- Des relations accompagnées entre l'enfant handicapé et ses frères et sœurs.
- Des rencontres entre fratries.

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU CME « LES MÉSANGES »
de 2013 à 2016**

REPRÉSENTANTS DES FAMILLES ET DES ENFANTS :

(Élection au CME des représentants des usagers et des familles pour le CVS du CME le 18/04/2013)

MEMBRES TITULAIRES

- **Madame COLLIOD Nathalie**
72, rue Centrale
73000 BASSENS

- **Madame FORMETTO Valérie**
Tabac Presse « Les Violettes »
17, rue de la Ventive
38570 GONCELIN

- **Monsieur GUILLUY Christophe**
789, rue des Combes
7300 CHAMBÉRY

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

(Élection au CE des représentants des salariés pour le CVS du CME le 18/04/2013)

MEMBRE TITULAIRE

- **Madame DUMOND Patricia**
CME « Les Mésanges »
690, avenue Charles-Albert
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

MEMBRE SUPPLÉANT

- **Madame BILLARD Stéphanie**
CME « Les Mésanges »
690, avenue Charles-Albert
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

REPRÉSENTANTS DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE :

MEMBRE TITULAIRE

- **Monsieur JOSSE Patrick**
24, rue de Stalingrad
73000 CHAMBÉRY

MEMBRE SUPPLÉANT

- **Madame CLEYET-MERLE Josiane**
6, rue Pailleron
73000 JACOB-BELLECOMBETTE

REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE-SERVOLEX :**MEMBRE CONSULTATIF TITULAIRE**

- **Monsieur VAGNON Daniel**
89, Clos Saint-Exupéry
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

MEMBRE CONSULTATIF SUPPLÉANT

- **Madame EVROUX Jacqueline**
1, Clos de la Servanière
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
-

DIRECTEUR DU CME « LES MÉSANGES » :**MEMBRE CONSULTATIF**

- **Monsieur Jean-Paul MATHIEU**
CME « Les Mésanges »
690, avenue Charles-Albert
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
-